

**2696 (XXV). Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

*L'Assemblée générale*

1. *Prend acte* du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>16</sup>;

<sup>16</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément no 9 (A/8009); A/8009/Add.1.

2. *Donne son assentiment* à l'accord conclu entre le Comité mixte et le Gouvernement canadien en vertu de l'article 13 des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>17</sup>;

3. *Approuve* l'état estimatif des dépenses d'administration de la Caisse pour 1971, qui figure à l'annexe V du rapport du Comité mixte.

1926<sup>e</sup> séance plénière,  
11 décembre 1970.

<sup>17</sup> A/8009/Add.1, annexe.

**2729 (XXV). Budget additionnel de l'exercice 1970**

**A**

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1970

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice 1970 :

1. Le crédit de 168 420 000 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 2613 A (XXIV) du 17 décembre 1969 est augmenté de 536 950 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

	Crédits ouverts par la résolution 2613 A (XXIV)	Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts	Crédits révisés
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres</i>			
<b>TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</b>			
1 <sup>er</sup> . Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 496 500	(94 150)	1 402 350
2. Réunions et conférences spéciales	2 091 000	(349 200)	1 741 800
<b>TOTAL, TITRE PREMIER</b>	<b>3 587 500</b>	<b>(443 350)</b>	<b>3 144 150</b>
<b>TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</b>			
3. Traitements et salaires	75 546 325	1 123 675	76 670 000
4. Dépenses communes de personnel	17 549 275	(66 275)	17 483 000
5. Frais de voyage du personnel	2 314 400	208 500	2 522 900
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	145 000	—	145 000
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>95 555 000</b>	<b>1 265 900</b>	<b>96 820 900</b>
<b>TITRE III. — Locaux, matériel, fournitures et services</b>			
7. Bâtiments et amélioration des locaux	5 202 600	(250 000)	4 952 600
8. Matériel et installations	820 000	20 000	840 000
9. Entretien, utilisation et location des locaux	5 584 950	98 050	5 683 000
10. Frais généraux	5 699 600	160 700	5 860 300
11. Imprimerie	2 856 450	(32 150)	2 824 300
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>20 163 600</b>	<b>(3 400)</b>	<b>20 160 200</b>
<b>TITRE IV. — Dépenses spéciales</b>			
12. Dépenses spéciales	9 502 700	110 600	9 613 300
<b>TOTAL, TITRE IV</b>	<b>9 502 700</b>	<b>110 600</b>	<b>9 613 300</b>

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 2613 A (XXIV)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE V. — Programmes techniques</i>			
13. Développement économique, développement social, administration publique; services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme; contrôle des stupéfiants	5 408 600	—	5 408 600
14. Développement industriel	1 500 000	—	1 500 000
TOTAL, TITRE V	6 908 600	—	6 908 600
<i>TITRE VI. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>			
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	8 911 200	(88 000)	8 823 200
TOTAL, TITRE VI	8 911 200	(88 000)	8 823 200
<i>TITRE VII. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</i>			
16. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	10 433 000	(323 000)	10 110 000
TOTAL, TITRE VII	10 433 000	(323 000)	10 110 000
<i>TITRE VIII. — Missions spéciales</i>			
17. Missions spéciales	7 618 300	50 200	7 668 500
TOTAL, TITRE VIII	7 618 300	50 200	7 668 500
<i>TITRE IX. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>			
18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	4 270 100	—	4 270 100
TOTAL, TITRE IX	4 270 100	—	4 270 100
<i>TITRE X. — Cour internationale de Justice</i>			
19. Cour internationale de Justice	1 470 000	(32 000)	1 438 000
TOTAL, TITRE X	1 470 000	(32 000)	1 438 000
TOTAL GÉNÉRAL	168 420 000	536 950	168 956 950

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques établies pour l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Les crédits d'un montant total de 249 460 dollars ouverts aux chapitres 1<sup>er</sup>, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, ainsi que pour les autres dépenses de la bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

1932<sup>e</sup> séance plénière,  
16 décembre 1970.

## B

## PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1970

*L'Assemblée générale*

Décide que, pour l'exercice 1970 :

1. Les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 2613 B (XXIV) du 17 décembre 1969 seront révisées comme suit :

	<i>Montants estimatifs approuvés dans la résolution 2613 B (XXIV)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres des recettes</i>			
<b>TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel</b>			
1 <sup>er</sup> . Recettes provenant des contributions du personnel	19 180 000	25 000	19 205 000
TOTAL, TITRE PREMIER	19 180 000	25 000	19 205 000
<b>TITRE II. — Autres recettes</b>			
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 451 400	4 200	2 455 600
3. Recettes générales	4 173 500	589 610	4 763 110
4. Activités productrices de recettes	3 319 225	1 397 900	4 717 125
TOTAL, TITRE II	9 944 125	1 991 710	11 935 835
TOTAL GÉNÉRAL	29 124 125	2 016 710	31 140 835

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes ainsi qu'à la vente des publications seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

*1932<sup>e</sup> séance plénière,  
16 décembre 1970.*

**2730 (XXV). Rapport de vérification des comptes concernant l'état récapitulatif des fonds du Compte du Programme des Nations Unies pour le développement**

*L'Assemblée générale*

Prend acte du rapport de vérification des comptes concernant l'état récapitulatif, au 31 décembre 1969, des fonds du Compte du Programme des Nations Unies pour le développement<sup>18</sup> et des rapports de vérification des comptes relatifs à l'état des fonds alloués aux organisations participantes et chargées de l'exécution au titre de l'élément Fonds spécial et de l'élément Assistance technique du Programme<sup>19</sup>, ainsi que des observations faites à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>20</sup>.

*1932<sup>e</sup> séance plénière,  
16 décembre 1970.*

<sup>18</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément n° 25 (A/8025).

<sup>19</sup> *Ibid.*, annexes.

<sup>20</sup> *Ibid.*, vingt-cinquième session, Annexes, point 78 de l'ordre du jour, document A/8236.

**2731 (XXV). Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique**

*L'Assemblée générale*

1. Prend acte avec satisfaction des rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions générales de coordination<sup>21</sup>, sur les budgets d'administration pour 1971 des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique<sup>22</sup>, ainsi que sur l'examen des procédures d'administration et de gestion relatives au programme et au budget de l'Organisation internationale du Travail<sup>23</sup> et de l'Organisation mondiale de la santé<sup>24</sup>;

2. Prie le Secrétaire général de transmettre le rapport sur les questions générales de coordination aux chefs des secrétariats des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, par

<sup>21</sup> A/8158 et Corr.1

<sup>22</sup> A/8155.

<sup>23</sup> A/8140.

<sup>24</sup> A. 8031.